Image not found or type unknown

honoraires d'agence immobilière pour une location

Par **WestHeaven**, le **24/02/2011** à **23:22**

Bonjour,

Je voulais savoir si une agence immobilière doit justifier ses honoraires par des prestations précises? Mon agence me demande l'équivalent de mon loyer en honoraire pour un renouvellement de bail. Bien que je sois prêt à payer des frais de dossier, je trouve le montant des dîtes honoraires exagéré au vu du service rendu.

Par **Domil**, le **24/02/2011** à **23:30**

C'est totalement interdit car il n'y a RIEN à faire pour renouveler un bail qui se reconduit tacitement.
L'agence fait partie d'un groupement (genre FNAIM) ?

Par **WestHeaven**, le **25/02/2011** à **00:05**

Merci pour votre réponse,Néanmoins je me suis sûrement mal exprimé. Je n'ai pas l'habitude du vocabulaire juridique.
Par renouvellement de bail je voulais dire que j'ai repris l'appartement avec un des ancien locataire et que l'agence n'a pas eu d'autre prestations à fournir que de récupérer les éléments composant le dossier que je lui ai envoyé et de nous fournir un nouveau bail.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés